

# Loire mail

Allier, Vienne, Cher, Indre, Sarthe, Loir...



Lettre électronique aux ami-e-s des rivières vivantes

## FDSEA 43, reflet d'une tendance nationale à la radicalisation

Partout en France et depuis quelques mois, la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitation Agricole (FNSEA) muscle ses discours, répand de fausses informations et organise des actions d'intimidation, de démonstration de force envers les fonctionnaires en charge du respect de l'application des lois liées à l'environnement: dégradation de bâtiments publics, détérioration d'équipements publics, déversements de fumier, curage illégale de ruisseau, insultes, menaces...

La Haute-Loire ne fait pas exception à la règle. En février 2012, Gilbert Bros (alors président de la Chambre d'Agriculture) avait donné le top départ avec son édito « Les malfaisants d'écolos » dans le journal Haute-Loire Paysanne. Depuis, le discours décomplexé des responsables agricoles fait son chemin.

Aujourd'hui, la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitation Agricole (FDSEA) de Haute-Loire demande au Préfet l'arrêt des contrôles de la police de l'eau jusqu'au 1er octobre 2016, menace les agents de l'ONEMA (Office de l'Eau et des Milieux Aquatiques) « de se défendre à leur façon » ou encore lancer une « chasse aux sorcières » sur les réseaux sociaux des agents de la police de l'eau... Les agriculteurs de la FDSEA veulent-ils un département de non-droit ? Vont-ils transformer la Haute Loire en véritable Far-West ? Y-aura-t-il des récompenses pour les fonctionnaires « Wanted » ?

Cette fausse "déclaration de guerre" cache en réalité un modèle agricole en pleine crise, qui plutôt que d'évoluer vers une agriculture plus durable pour nourrir sainement les citoyens tout en préservant les équilibres naturels et s'adapter face au réchauffement climatique, recherche des boucs émissaires... SOS Loire Vivante – ERN France apporte son soutien aux organismes en charge d'assurer le contrôle et l'application des lois environnementales et demande que le climat s'apaise pour que les agents puissent exercer leurs fonctions en toute sérénité.

### Chasse aux sorcières ou apaisement ?

## Notre Dame des Landes : un mois de février mouvementé

Une délégation de SOS Loire Vivante avait fait le déplacement pour la grande manifestation contre l'aéroport le 22 février, avec environ 40 000 personnes. Malheureusement, un certain nombre d'individus ont gâché cette mobilisation pacifique par de nombreuses violences et dégradations dans le centre ville de Nantes.



A la suite de cette manifestation, le président de la Région Pays de la Loire, Monsieur Auxiette, a envoyé une lettre

aux associations de protection de l'environnement engagées sur cette lutte, dont SOS Loire Vivante fait partie. Cette lettre demande à notre association une position claire concernant les événements de Nantes mais aussi sur les occupations illégales de la ZAD. Elle remet en cause notre crédibilité en proférant des menaces à peine voilées sur les subventions publiques que nous recevons.

Nous ne pouvons que nous étonner d'un tel courrier : notre association est engagée depuis plusieurs décennies dans la protection de l'environnement, dans la défense et le respect des milieux aquatiques. Nous sommes également agréés nationalement au titre du code de l'environnement, et donc, reconnus

## Cher : le feuilleton continue...

La partie « canalisée » de la rivière Cher, c'est-à-dire aménagée pour la navigation au XIXe siècle entre Tours et Noyers-sur-Cher, est gérée par le syndicat intercommunal du Cher canalisé, dans le cadre d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial. Ce dernier arrivait à échéance le 31 décembre 2013. Le projet de nouvel arrêté, finalement pris au mois de janvier, avait fait l'objet de nombreuses réserves de notre part (cf dernière Loire mail), notamment sur sa non-conformité aux exigences réglementaires relatives à la continuité écologique. Celles-ci n'ont pas été entendues : les préfets ont signé un nouvel arrêté en amputant la période d'ouverture des barrages, et donc de migration, d'une dizaine de jours, et ont renvoyé l'équipement d'une passe à poissons sur le barrage de Civray à 2016, au mieux...

Nous avons ainsi déposé un recours gracieux contre cet arrêté avec plusieurs associations (FNE, Fédération Nationale de Pêche, SEPANT, TOS, Association des pêcheurs professionnels du bassin de la Loire...). Celui-ci vient d'être rejeté. Nous avons un délai de deux mois pour un éventuel recours devant le tribunal administratif d'Orléans.

### NDL. Dernière minute !

L'UE menace la France de la traduire en justice et la met en demeure de se conformer au droit européen.

d'utilité publique. Nous ne soutenons bien sûr pas les actions de violence commises lors de cette manifestation mais nous continuerons à nous battre contre ce projet d'aéroport qui pour nous date d'une autre époque et met à mal la biodiversité. Par contre, si l'occupation de la ZAD peut être un moyen de contrer ce projet, nous le soutenons... Si, dans les années 80, le collectif Loire Vivante n'avait pas entrepris l'occupation du site de Serre de la Fare pour contrer les projets de construction de barrage, la Loire serait aujourd'hui un fleuve tout autre...

## Une croisière sur la Loire dès 2015 : un projet qui laisse rêveur...

Une société spécialisée dans les croisières, CroisiEurope, a annoncé il y a quelques semaines qu'il sera possible de naviguer à bord d'un bateau à aubes dès 2015 de Saint Nazaire à Saumur. Il est même déjà possible de réserver sa croisière... La description du bateau en question a amené plusieurs associations dont la notre (Comité pour la Loire de Demain, France Nature Environnement Pays de la Loire, Coordination LPO Pays de la Loire, Sauvegarde de l'Anjou, Sauvegarde de la Loire Angevine) à faire part de nos réserves et de nos doutes sur le fait que ce bateau soit bien adapté à la Loire. Que ce soit en été en raison de seuils ou de hauts fonds, ou, en moyenne saison, en raison des ponts, les croisières de rêve du promoteur risquent d'être sérieusement hypothéquées...

### Une nécessaire adaptation des bateaux au fleuve

fleuve et à son hydraulicité et non l'inverse » !

Suite à nos remarques, la société CroisiEurope a affirmé, au moyen d'un communiqué de presse, sa « réelle bienveillance par rapport à ce projet et sa conscience environnementale ». Nous y serons effectivement attentifs...

*Photomontage de la société présentant le bateau à aubes à Saumur... En vérité, entre Angers et Saumur, l'étape est en option et en car!*



**SOS Loire Vivante**  
fête ses 25 ans !

**Les 12 et 13 juillet,**  
**fête citoyenne à Serre de la Fare(43)**

Expositions, concerts, circuits de balade,  
land art, animations...

## Digue légalisée en Haute Loire

L'affaire est complexe... mais il faut retenir que l'ancien maire de Bas en Basset (qui ne s'est pas représenté aux élections) a été relaxé pour les travaux effectués sans déclaration sur ce qu'il appelait « la berge » qui a bel et bien été reconnue comme une digue (de classe B). Le Conseil Municipal de Bas en Basset a du en prendre acte et a retiré son recours en justice contre la qualification de digue. La commune a aussi obligation de réaliser, avant le 30 juin, une étude de dangers portant sur l'ensemble du système d'endiguement. C'est bien mais insuffisant. Nous avons renouvelé notre demande au Préfet, lors d'un rdv en mars, d'une étude hydraulique globale incluant les étangs ainsi que d'organiser enfin une table ronde sur le secteur.



**Voyage au coeur de la Loire -**  
**1er au 10 août**  
**Marche des trois sources (Allier,**  
**Ardèche et Loire)**

Semaine militante

Information et inscriptions  
[www.sosloirevivante.org](http://www.sosloirevivante.org)

**BIG JUMP** **13**  
juillet  
2014

Participez, organisez, agissez pour  
demander une bonne qualité de l'eau !  
Infos : [www.bigjump.org](http://www.bigjump.org)



Enfin un label pour les rivières sauvages! Après plus de 2 ans de travail, le label rivières Sauvages est lancé le 29 avril à Paris, en même temps que le film de 17 mn « Des Rivières et des Hommes ». Un accord cadre national pour accompagner le projet Rivières Sauvages est également en cours de signature avec le Ministère de l'Ecologie, l'ONEMA, les Agences de l'Eau et SOS Loire Vivante-ERN France.

[www.rivieres-sauvages.fr](http://www.rivieres-sauvages.fr)

## Barrage des Plats (42) : la peur du débat

Depuis novembre 2013, suite à un recours en justice, la reconstruction du barrage des Plats, sur la rivière Semène, étaient stoppés pour « défaut d'information des élus locaux qui ont validé le projet ». C'était une occasion unique de palier au manque de concertation en organisant enfin un vrai débat sur la reconstruction de cette retenue d'eau potable de secours, à la hauteur des enjeux environnementaux et financiers du projet (plus de 7 millions d'Euros). Mais patatra... depuis le 18 mars, en catimini, un nouvel arrêté autorisant la reconstruction de l'ouvrage a été signé. Sans aucun nouveau dialogue avec la société civile, sans prendre en compte les demandes répétées des associations d'organiser une table ronde.

Pourquoi la Préfète de la Loire, Madame Buccio est elle passée à nouveau en force ? La réponse est évidente : la peur du débat qui mettrait au grand jour que les études des solutions alternatives ont été bâclées alors qu'elles sont plus économiques et plus écologiques pour une sécurité d'approvisionnement équivalente et que le projet de reconstruction ne respecte pas la loi sur l'eau et notamment la libre circulation des poissons et des sédiments. Cette affaire du « barrage du non sens » déjà largement décriée depuis des mois devient maintenant véritablement scandaleuse... Stoppons cette catastrophe économique et écologique sur la Semène !

## RNR Haute Vallée de la Loire : la concertation est lancée

Bon accueil du projet de Réserve Naturelle Régionale Haute Vallée de la Loire par les propriétaires : les réunions de concertation ouvertes à tous ont démarré en novembre dernier et les participants se félicitent de cette démarche.

Bonne nouvelle, au-delà des terrains appartenant à l'Etablissement Public Loire, porteur du projet auprès du Conseil Régional Auvergne, 117 propriétaires privés ayant des terrains contigus ont été contactés, la moitié est d'ores et déjà favorable et un

quart attend le projet de réglementation définitif pour se décider. La quasi majorité des pratiques existantes sont compatibles au classement.

Néanmoins, il reste un travail d'information à faire car quelques opposants, notamment des usagers des sports motorisés, ont lancé une pétition contre le projet. Leurs craintes ? c'est le futur règlement (toujours en discussion). Il y a aussi des incompréhensions comme le fait que l'adhésion des propriétaires est volontaire et non pas imposée...

### Directeur de publication :

Roberto Epple, Président de SOS Loire Vivante  
**Comité de rédaction :** Simon Burner, Roberto Epple, Estelle Lemoine-Maulny, Grégory Jovignot, Corinne Frost, Grégoire Pays.

**Création graphique :** Estelle Lemoine-Maulny

**Contact :** SOS Loire Vivante - ERN France  
8 rue Crozatier, 43000 Le Puy-en-Velay,  
France +33 (0) 4.71.05.57.88  
[sosloirevivante@rivernet.org](mailto:sosloirevivante@rivernet.org)  
[www.sosloirevivante.org](http://www.sosloirevivante.org)

